



Commune du Parc Régional du Vexin  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de Marines

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

**Le 28 mars 2014**

Se sont réunis en séance extraordinaire les membres du conseil municipal sous la présidence de **Mme ROZIER Claire**, la doyenne des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant M. Olivier NORMAND

Étaient présents : **Mmes : Michèle VALDELIEVRE, Martine GERBER, Laurence DACQUET, Claire Rozier.**

**MM. : André TROTET, Laurent BOISSY, Philippe CAPRON Antonio DA COSTA, M Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, M Thierry PLECQ**

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance a été ouverte sous la Présidence de **Mme Claire Rozier**, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014 et a déclaré installés

**Mmes : Michèle VALDELIEVRE, Martine GERBER, Laurence DACQUET, Mme Claire ROZIER.**

**MM. : Laurent BOISSY, Philippe CAPRON, Antonio DA COSTA, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Thierry PLECQ**, leurs fonctions de conseillers municipaux

**Mme ROZIER Claire**, la doyenne des membres du conseil a pris la présidence.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance.

### Procès verbal en vue de l'élection du Maire

Le Président, après avoir donné lecture de l'article L2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

\*\*\*\*\*

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

A obtenu :

– M. André TROTET : onze voix

**M. André TROTET**, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été installé immédiatement.

Il reprend la présidence du conseil.

**Création des postes d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de **3** postes d'adjoints.

**Élection des adjoints au Maire**

Il a été procédé ensuite à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur de **M. André TROTET**, élu maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**1<sup>er</sup> adjoint**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : .11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : .11

Majorité absolue : .11

A obtenu :

– Mme Michèle VALDELIEVRE: onze voix.

**Mme Michèle VALDELIEVRE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint au maire.

**2<sup>ème</sup> adjoint**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

A obtenu :

-M. Laurent BOISSY : onze voix

**M. Laurent BOISSY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

**3<sup>ème</sup> adjoint**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : .11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

A obtenu :

Mme Martine GERBER : onze voix.

**Mme Martine GERBER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

**- Tableau du conseil municipal**

Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du maire et d'un ou plusieurs adjoints. Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau (L.2121-1). Cet ordre se matérialise formellement dans un tableau.

Dans l'ordre du tableau, après le maire prennent rang les adjoints, puis les conseillers municipaux.

Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection (L.2121-1).

Les adjoints élus sur la même liste prennent rang selon l'ordre de présentation sur la liste (L.2121-1).

L'ordre du tableau est déterminé (L.2121-1) :

1° Par ancienneté de leur élection (1er ou 2nd tour), depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Cet ordre du tableau s'applique même s'il y a des sections électorales.

*REPUBLIQUE FRANCAISE*

\*\*\*\*\*

	Fonction	NOM	Prénom	DATE	Date de l'élection	Nombre suffrages obtenus
1	Maire	TROTET	André	30/05/47	23/03/2014	11
2	1 <sup>er</sup> Adjoint	VALDELIEVRE	Michèle	26/12/48	23/03/2014	11
3	2 <sup>ème</sup> Adjoint	BOISSY	Laurent	18/06/64	23/03/2014	11
4	3 <sup>ème</sup> Adjoint	GERBER	Martine	29/12/59	23/03/2014	11
5	Conseiller	ROZIER	Claire	19/12/45	23/03/2014	11
6	conseiller	CAPRON	Philippe	15/11/48	23/03/2014	11
7	conseiller	DA COSTA	Antonio	04/05/71	23/03/2014	11
8	conseiller	DACQUET	Laurence	08/01/70	23/03/2014	11
9	conseiller	JAMET	Michel	13/11/53	23/03/2014	11
10	conseiller	MARCHAND	Frédéric	13/05/78	23/03/2014	11
11	conseiller	PLECQ	Thierry	26/02/67	23/03/2014	11

**- Désignation des conseillers communautaires**

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le Maire est conseiller communautaire. M. **André TROTET** est donc désigné conseiller communautaire.

Le suppléant désigné est : Mme **Michèle VALDELIEVRE**, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Délibérations portant les nominations aux différents syndicats intercommunaux**

Le conseil municipal désigne les délégués suivants pour les syndicats intercommunaux :

**8/2014 délibération**

Nomination du représentant et du délégué de la communauté de communes « **VEXIN CENTRE** »

1 titulaire : M. André TROTET

1 suppléant : Mme Michèle VALDELIEVRE

**9/2014 délibération**

Nomination des délégués auprès du parc naturel régional « **PNR** »

1 titulaire : M. Philippe CAPRON

1 suppléant : M. Frédéric MARCHAND

**10/2014 délibération**

Nomination des délégués au **SMIRTOM** du Vexin

1 titulaire : M. Michel JAMET

1 suppléant : Mme Martine GERBER

**11/2014 délibération**

Nomination des délégués au syndicat intercommunal d'assainissement autonome « **SIAA** »

1 titulaire : M. Thierry PLECQ

1<sup>er</sup> suppléante : Mme Laurence DACQUET

2<sup>ème</sup> suppléant : M. Laurent BOISSY

**12/2014 délibération**

Nomination des délégués au syndicat mixte départemental d'électricité du Val d'Oise **SMDEGTVO**  
1 titulaire : M. Antonio DA COSTA  
1 suppléant : M. Laurent BOISSY

**13/2014 délibération**

Nomination des délégués au syndicat mixte départemental d'électricité et réseaux de câbles du Vexin  
1 titulaire : M. Antonio DA COSTA  
1 suppléant : M. Laurent BOISSY

**14/2014 délibération**

Nomination des délégués au syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marines  
1 titulaire : M. André TROTET  
1 suppléant : Mme Claire ROZIER

**15/2014 délibération**

Nomination des délégués au syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny  
  
1 titulaire : Mme Laurence DACQUET  
1 suppléant : M. Thierry PLECQ

**16/2014 délibération**

Nomination des délégués au regroupement pédagogique intercommunal « **RPI** »  
  
1 titulaire : M. André TROTET  
1er suppléant : Mme Michèle VALDELIEVRE  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. Laurent BOISSY

**17/2014 délibération**

**DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il invite le Conseil à examiner s'il convient de faire l'application de ce texte.  
Le Conseil, après avoir prié monsieur le Maire de sortir de la salle de délibérations,

Précise les délégations exactes de Monsieur le Maire.

DECIDE vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- sur les lignes de trésorerie : une délégation est accordée à Monsieur le Maire jusqu'à 20 000 € (VINGT MILLE EUROS) par opération.

*REPUBLIQUE FRANCAISE*

\*\*\*\*\*

- Sur les actions en justice : une délégation est accordée à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant les juridictions compétentes.
- sur les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics : inexistantes sur le commune.
- Sur les emprunts à venir : la décision sera prise au sein du Conseil Municipal
- sur le règlement des conséquences des accidents dans lesquels les véhicules municipaux sont impliqués : inexistantes car le commune ne possède pas de véhicule municipal.

Majorité absolue : 11

**18/2014 délibération**

Conformément au procès verbal du 28 mars 2014 concernant l'élection du maire et des adjoints M. le Maire donne les délégations des commissions communales suivantes pour les dossiers relatifs aux :

COMMISSIONS	NOMS
FINANCE BUDGET	TROTET, PLECQ, JAMET, DA COSTA, VALDELIEVRE
TRAVAUX URBANISME	VALDELIEVRE, TROTET, CAPRON, JAMET, GERBER, DACQUET, PLECQ, MARCHAND, DA COSTA
ENVIRONNEMENT PATRIMOINE	VALDELIEVRE, GERBER, BOISSY, DACQUET, MARCHAND DA COSTA
SPORT LOISIRS CULTURE	VALDELIEVRE, DACQUET, ROZIER, TROTET
COMMUNICATION	BOISSY, MARCHAND, ROZIER, TROTET

**Renouvellement du contrat de Mme PIERRE de la BRIERE Christine**

Il a été procédé au renouvellement au 1<sup>er</sup> avril 2014 ; faisant suite au contrat original du 1er mars au 31 mars 2014.

Étant précisé que Mme PIERRE de la BRIERE Christine est en contrat à durée déterminée de 3 mois en période d'essai.

Voté à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- aucune question de la part des conseillers présents,
- Le Maire propose aux conseillers de reporter l'ordre du jour: les indemnités de fonctions du maire et de ses adjoints, lors du prochain conseil municipal.
- La date du prochain conseil est fixée au jeudi 3 avril 2014 à 19h,

**La séance est levée à 21h15.**